

## **Réaction de la Ville de Paris au nouveau service de livraison proposé par Amazon**

Amazon a lancé jeudi dernier un service de livraison rapide, dans tout Paris, de denrées alimentaires et de produits du quotidien, depuis un centre de distribution situé dans le 18<sup>e</sup> arrondissement.

Alors que cette opération est susceptible de déstabiliser gravement les équilibres commerciaux parisiens, cette grande entreprise américaine n'a jugé bon d'informer la Ville de Paris que quelques jours avant son lancement.

Ceci alors même que la collectivité parisienne a une expertise essentielle sur le sujet et est compétente en matière d'aménagement du territoire, de développement durable et de préservation de la diversité commerciale.

A l'heure où Paris multiplie les actions volontaristes pour diminuer la place des véhicules polluants, et alors même que la protection de la vitalité et de la diversité du commerce de proximité constitue une priorité municipale pour lutter contre l'uniformisation des villes, la Ville de Paris sera intransigeante, vis-à-vis d'Amazon, sur les points suivants :

- La préservation du commerce de proximité.
- La qualité de vie des riverains au regard de la logistique du centre et du trafic des véhicules de livraison.
- Le degré de pollution généré par les véhicules et l'activité du lieu.
- La politique de ressources humaines menée par Amazon.

La Ville de Paris portera aussi auprès du législateur la nécessité de définir, par la loi, des garde-fous en mesure d'éviter que de tels services ne viennent à constituer une concurrence déloyale à l'égard des commerçants et des artisans.

Il faut notamment que les procédures d'autorisation actuellement en vigueur, au bénéfice des Maires, pour les surfaces commerciales comme les supermarchés puissent s'appliquer à des surfaces comme celles que vient d'installer Amazon dans le 18<sup>e</sup>.